



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

À une séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Étaient absents :

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 787-2016
 - b. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 788-2016
 - c. Mandat pour le relevé sanitaire 2016
 - d. PIIA patrimoine – acceptation de 3 permis
 - e. Dérogation mineure – 316, rue des Bois
 - f. CPTAQ – 151 à 153, rang des Moulanges
 - g. CPTAQ – lot 3 383 145, rang St-Lazare
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Dépôt d'une demande d'aide financière au MCCCCF
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. ...
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Octroi du contrat pour le nettoyage du réseau et la vidange de puisards
 - b. Autorisation de signatures pour servitude d'égout pluvial
 - c. Fermeture temporaire de la route Terre-Rouge
- 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Aide financière pour l'entretien des rues des Roulottes et des Campeurs
- 12. ADMINISTRATION**
 - a. Adoption du Règlement n° 785-2016



- b. Adoption du Règlement n° 786-2016
- c. Demande d'aide financière au programme FEPTU
- d. Réfection de la 2^e partie de la toiture de la salle communautaire

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Réquisition de la subvention – réseau routier municipal

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16975-09-2016
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16976-09-2016
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Août

Bernard Ouellet	2 649.78 \$
Léopold Rousseau	963.56 \$
Jean-Pierre Lamontagne	963.56 \$
Jonathan Moreau	963.56 \$
André Sévigny	963.56 \$
Julie Rousseau	963.56 \$
Alexandre D'Amour	963.56 \$
Martine Couture	6 285.40 \$
Cathy Bergeron	5 088.00 \$
Martin Miller	3 621.50 \$
Renault Lepage	5 695.18 \$
Dany Lamontagne	5 210.12 \$
Pascale Lemay	2 907.58 \$
Membres du conseil et cadres :	37 238.92 \$
Employés voirie et bureau :	55 987.65 \$
Service de sécurité incendie :	16 649.14 \$
Bibliothèque :	3 850.80 \$
Personnel de la SAAQ :	8 457.27 \$
Employés du Centre multifonctionnel et soccer :	3 127.62 \$
Terrain de jeux	28 905.37 \$
Total des salaires bruts payés pour août 2016 :	154 216.77 \$



Comptes payés - Août

Produits Suncor	Essence et diesel	5 635.06 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	15.91 \$
Télus	Téléphone bibliothèque	57.43 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 871.56 \$
Boutique du skate	Fête au Village	500.00 \$
Productions Repères	Fête au Village	1 437.19 \$
La Capitale en Fête	Fête au Village	2 202.64 \$
Génial Productions	Fête au Village	1 000.00 \$
Mario Suess	Mascottes - Fête au Village	160.00 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	862.85 \$
Élodie Lagacé	Soutien financier Jeux du Québec	50.00 \$
Florence Cloutier	Soutien financier Jeux du Québec	50.00 \$
Campbell Emy	Remb. terrain de jeux	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	12 193.48 \$
Télus	Téléphone salle communautaire	57.43 \$
Médias Transcontinental	Appel d'offres - chalet des loisirs	160.67 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation d'août 2016	818.00 \$
CARRA	Cotisation d'août 2016	1 337.92 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	38 769.67 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	15 929.62 \$
Ministre des Finances	Avis de contestation	300.00 \$
Éric Bouchard	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre des Finances	Raccordement et exploitation puits	392.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones	851.81 \$
Thomas Caron	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Télus	Téléphone Centre multi. et internet	580.40 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 032.14 \$
Info Page	Téléavertisseurs	223.74 \$
Interfas	Cotisation d'août 2016	7 916.14 \$
Total des comptes payés pour le mois d'août 2016 :		98 875.66 \$

Comptes à Payer - Août

Abris tout Genre G.Y. inc.	Réparer toile de l'Entraide	35.64 \$
Alimentation Beauchesne	Fête au Village	39.15 \$
Les amis de la Musique	Récital Fête au Village	200.00 \$
Aqua Zach inc.	Pièces et accessoires	130.01 \$
Arbour Yannick	Fête au Village	300.00 \$
Luc Auger	Remb. achat d'accessoires	34.08 \$
Autobus Auger inc.	Sortie terrain de jeux	287.44 \$
Banlieue Ford inc.	Filtreurs et vidanger les huiles	1 410.95 \$
Joanie Beauchamp	Arbitre soccer	44.40 \$
Lucie Belleau	Spectacle la sorcière enchantée	334.32 \$
Angela Aubin Bergeron	Remb. achat de divers articles	359.16 \$
Bi-Sports	Inscriptions sur médailles	49.43 \$
Boivin et Gauvin inc.	Pièces et accessoires	953.35 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Mesure des boues	1 327.96 \$
Brassard	Papeterie et cartouches	770.53 \$
Burocom	Vérifier routeur	178.43 \$
Domaine de la Chute	Sortie terrain de jeux	2 215.50 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Miroir	60.68 \$
Pièces d'auto Carquest	Pièces et accessoires	209.33 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches	63.13 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Repas incendie - rang Bois-Franc	193.09 \$
C.E.R. Turmel enr.	Tuyaux galvanisés	275.94 \$
CGER	Location camion - août	7 731.88 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Chambre de commerce de Lotb.	Visites d'entreprises	39.96 \$
Chapiteau Rive-Sud	Location chapiteau	1 706.98 \$
Jolène Charbonneau	L'heure du conte	50.00 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferrique sulfate	3 136.41 \$
CIB Groupe Conseil	Honoraires éclairage soccer	611.67 \$
Clôture G.P. inc.	Clôture, portes et abris pour joueurs	8 088.49 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	14.30 \$
Conciergerie Rive-sud	Ménage salle commu. et Centre multi.	1 368.76 \$
Construction B.M.L.	Pierre et travaux ponceau	4 660.81 \$
Construction Lemay inc.	Remplacement d'un ponceau	8 623.13 \$
Coop Seigneurie	Propane	22.97 \$
Ariane Cotton	Subvention hockey	100.00 \$
Carolane Couture	Arbitre soccer	20.00 \$
Martine Couture	Commissaire à l'assermentation et remb. frais	134.91 \$
Marcel Croteau	Ménage août - Hôtel de Ville	550.02 \$
Zachary D'Auteuil	Arbitre soccer	119.00 \$
Nicolas Daigle	Remb. hockey et subvention	560.00 \$
Jérémy Demers	Arbitre soccer	20.00 \$
Rémi Desrochers	Arbitre soccer	214.00 \$
Myriam Desrochers	Arbitre soccer	89.00 \$
Distribution Sports-Loisirs	Lance-balle	2 229.37 \$
École nationale des pompiers	Examen pratique et théorique	4 058.30 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de gazon	2 628.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	153.05 \$
Entreprises G. Delisle inc.	Terre tamisée	3 161.81 \$
Équip. d'incendie Rive-Sud inc.	Problème sur le réseau	120.72 \$
Équip. incendies CMP Mayer	Pièces et accessoires	1 497.54 \$
Éthier avocats	Honoraires TPS et TVQ	1 306.32 \$
Eugène Allard	Produits d'entretien	684.40 \$
Exova	Analyses d'eau	342.75 \$
Fonds d'info. sur le territoire	Droits de mutations	204.00 \$
Chantale Gagnon	Ouverture et fermeture des toilettes loisirs	960.00 \$
Elie Gaudreault	Arbitre soccer	16.00 \$
Zacharie Gougeon	Arbitre soccer	94.40 \$
Gouttières St-Agapit	Gouttières pour chalet	689.85 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour bibliothèque	1 801.97 \$
Groupe Environex	Analyse d'eau	134.75 \$
Groupe Ultima inc.	Assurance nouveau bâtiment	644.00 \$
Imprimerie Ste-Croix inc.	Enveloppes	258.69 \$
Installation R. Mailloux	Système de son parc	600.73 \$
Jacques Rémyane	Arbitre soccer	16.00 \$
Jacques Fortier Ornemental enr.	Réparer débroussailleuse et pièce	462.81 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	923.25 \$
Joli-Cœur Lacasse	Honoraires	5 425.71 \$
Kalex Excavation	Tourbe et heures de pelle	468.40 \$
Lab-Eau-Sol-Environnement inc.	Savon	185.51 \$
Roxanne Laflamme	Activité Tohu-Boh	50.00 \$
Camille Lamontagne	Activité Tohu-Boh	50.00 \$
Ariane Lamontagne	Activité Tohu-Boh	50.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. fourniture et fête au Village	582.92 \$
Maxime Laroche	Arbitre soccer	50.00 \$
Alexis Latendresse	Arbitre soccer	28.40 \$
Léopold Delisle inc.	Divers travaux	8 390.28 \$
Linde Canada	Gants et acétylène, oxygène	471.12 \$
Location LPL inc.	Branchement pluvial	271.92 \$
Maqui art	Maquillage - Fête au Village	330.00 \$
Marché Veilleux	Fête au Village	643.94 \$
Antony Marcoux Gervais	Arbitre soccer	56.00 \$
Christian Martineau	Arbitre soccer	117.00 \$
Médias Transcontinental	Programmation loisirs et Fête au Village	488.08 \$
Antony Mercier	Arbitre soccer	84.80 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Mercier Expert inc.	Petit moteur et huile	130.32 \$
Métal Gilles Allard	Grillage pour bloquer accès	7 473.38 \$
Martin Miller	Frais de déplacement	131.58 \$
Mobilicab Canada	Filtre à air pour génératrice	8.92 \$
Monsieur Vaisselle	Cafetière	471.33 \$
Jacov Montminy	Arbitre soccer	33.20 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de septembre	55 773.16 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de septembre	5 608.77 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide	646.90 \$
Municipalité de St-Flavien	Débranchage rang Pointe-du-Jour	1 028.88 \$
Neopost Canada	Ruban pour horloge	61.45 \$
Nordik Sports	Mélange pour 2 temps et bougies pour scie	234.03 \$
Normand Côté	Divers travaux d'électricité	3 308.03 \$
OBV du Chêne	Journée découverte	25.00 \$
Paysagiste 2000 inc.	Nettoyer fossés	14 497.78 \$
Peinture Lignes plus enr.	Repeindre traverses et lignes de soccer	2 184.53 \$
Performance C2	Session d'automne	20 751.00 \$
Richer Boulet inc.	Tourbe et engrais	1 706.34 \$
Pitney Bowes	Location compteur	56.28 \$
Placide Martineau inc.	Tuyau, valve et mélamine	1 986.60 \$
Powrmatic of Canada ltd	Disjoncteur	355.71 \$
Produits Capital	Produits d'entretien	532.16 \$
Protection incendie PC	Recharge	27.82 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	886.83 \$
Réal Huot inc.	Géotextile	4 853.09 \$
Réseau Biblio de la Capital-Nationale	Code à barres	229.95 \$
Resotel	Boîte vocale défectueuse	62.09 \$
Revêtement tennis sud-ouest	Revêtement terrain tennis	20 580.53 \$
Roulement Techno inc.	Pièces	474.25 \$
SADC de Lotbinière	Formation stratégique	84.00 \$
Sani Bleu	Location toilette	193.16 \$
Sécurité Sirois Événements	Surveillance Fête au Village	642.28 \$
Serrupro	Clés	56.11 \$
Service de réparation M.M.	Plaque au gaz	91.98 \$
Services Frimas inc.	Entretien Place Francoeur	3 243.74 \$
Signal Services inc.	Enseignes	672.14 \$
SNC-Lavalin	Raccordement et plan d'intervention	14 916.29 \$
Solu Tech	Égout pluvial et nettoyage	632.36 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Conteneurs	5 265.86 \$
Spraying Systems co.	Pièces pour tamis	559.94 \$
Techsports inc.	Module de jeux	22 896.12 \$
Telecoms U2B	Téléphone pour 2 ^e chauffeur	14.89 \$
Toiture 4 Saisons inc.	1 ^{er} versement et travaux supplémentaires	26 547.03 \$
Toshiba	Photocopies et agrafes	899.38 \$
Transport François Dorval	Frais transport Apollinairois	16.84 \$
Gestion U.S.D. inc.	Roues	24.83 \$
Veolia	Produits chimiques	541.57 \$
Vitrierie Global	Réparer et ajuster portes	606.50 \$
Wurth Canada limitée	Pièces et accessoires	162.48 \$
Xerox Canada ltée	Photocopieur urbanisme	592.77 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'août 2016 :		310 847.78 \$

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N^O 787-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;



ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité s'apprête à vendre un terrain, à même le lot 5 121 531, sur la rue des Vignes pour la construction d'une garderie;

ATTENDU QU'un tel projet nécessite l'agrandissement de la zone 166P sur la rue des Vignes à même la zone 170.2R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 787-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16978-09-2016
point no 7b

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 788-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un projet de construction comprenant 16 logements dans le quartier résidentiel « le District St-Apollinaire » a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que ce projet ne comporte que 14 logements afin de respecter les normes d'implantation de l'article 19.1 du règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE, malgré l'avis du CCU, les membres du Conseil considèrent que la réalisation de ce projet permettra à court terme la vente de certains terrains enclavés;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le n° 788-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16979-09-2016
point no 7c

MANDAT POUR LE RELEVÉ SANITAIRE 2016

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre les relevés sanitaires effectués depuis 2009 afin de répertorier les installations septiques non conformes sur son territoire et ainsi protéger la nappe phréatique et les cours d'eau;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont été invités et que deux ont répondu, soit :

Les consultants Envirag inc.	150 \$ + taxes / propriété visitée
Technilab Environnement inc.	149 \$ + taxes / propriété visitée

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



De mandater la firme Technilab Environnement inc. pour procéder au relevé sanitaire d'environ 70 dispositifs de traitement des eaux usées de sur le territoire de St-Apollinaire pour un coût de 149 \$ + taxes par propriété visitée.

Un rapport des visites (version papier et électronique) devra être fourni à la Municipalité au plus tard le 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

16980-09-2016
point no 7d

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 3 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- La demande numéro 2016-577 pour le 141, rue Principale afin de faire l'installation d'une enseigne autonome et de deux enseignes murales sur le bâtiment principal;
- La demande numéro 2016-538 pour le 118, rue Principale afin de reconstruire la galerie avant et agrandir la galerie arrière, le tout en fibre de verre avec rampe d'aluminium;
- La demande numéro 2016-508 pour le 80, rue Principale afin de construire un patio en bois en cour arrière attenant au bâtiment principal et donnant accès à la piscine;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2016-577, 2016-538 et 2016-508.

Adopté à l'unanimité

16981-09-2016
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 316, RUE DES BOIS

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2016-037 a été déposée à la Municipalité pour la propriété du 316, rue des Bois, située dans la zone 34A;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est pour autoriser la marge de recul avant du bâtiment principal à 5.28 mètres et sa marge de recul arrière à 5.64 mètres;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage en vigueur pour cette zone est de 6 mètres pour la marge de recul avant minimale et de 8 mètres pour la marge de recul arrière minimale;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2016-037 soit accordée comme demandé.

Adopté à l'unanimité



16982-09-2016
point no 7f

CPTAQ – 151 À 153, RANG DES MOULANGES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 387 681, 3 387 682, 3 388 193, 3 388 195, 3 388 196, 3 388 197 et 4 117 130 situés au 151 à 153, rang des Moulanges, dans la zone 8 A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de morceler sa propriété en trois parties; 2 parties pour ses enfants et conservera l'autre partie;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16983-09-2016
point no 7g

CPTAQ – LOT 3 383 145, RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 383 145 dans la zone 17 A situé sur le rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie de 4593 mètres carrés, ainsi que pour l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le lot 3 383 156;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16984-09-2016
point no 8a

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MCCCCF

ATTENDU QU'il existe un programme visant à accroître les collections des bibliothèques publiques autonomes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser madame Kim Picard à déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

D'autoriser le maire, Bernard Ouellet ou le Maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

16985-09-2016
point no 10a

OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DU RÉSEAU ET LA VIDANGE DE PUISARDS

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour la vidange de puisards, le nettoyage du réseau d'égout et le nettoyage de stations de pompage;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

- Qualinet Environnement 12 767.00 \$
- Sani-Orléans inc. 13 740 00 \$
- Veolia 18 937.00 \$
- Exca-vac 19 960.00 \$
- Claude Boutin (2005) inc. 23 720.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Qualinet Environnement, au coût de 12 767 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

16986-09-2016
point no 10b

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL

ATTENDU QU'une conduite d'égout pluviale a été installée sur le lot 3 384 150 au 41, rue Cayer, propriété de Micheline Montreuil et de Guy Desruisseaux, afin de drainer le terrain;

ATTENDU QUE cette conduite se déverse dans la branche numéro 55, cours d'eau canalisé situé au sud-est de la propriété de Mme Montreuil et de M. Desruisseaux;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, affectant une partie du lot 3 384 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière sous la minute 5559;

ATTENDU QUE cette conduite pourra recevoir une partie des eaux pluviales de la propriété située au 141, rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à la cession et à l'établissement d'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Municipalité affectant le lot 3 384 150 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, situé au 41, rue Cayer, propriété de Micheline Montreuil et de Guy Desruisseaux;

La Municipalité ne pourra être tenue responsable des bris causés aux arbres situés à proximité de la servitude et appartenant au cédant, considérant qu'il a exigé de réduire la largeur de la servitude à 2 mètres.

Adopté à l'unanimité.



16987-09-2016
point no 10c

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA ROUTE TERRE-ROUGE

ATTENDU QU'une compétition amicale de motocross aura lieu sur la piste 911 X-Park sur la route Terre-Rouge le 9 octobre prochain ;

ATTENDU QU'environ 200 coureurs et près de 1000 spectateurs sont attendus à cet événement;

ATTENDU QUE le promoteur a demandé à la Municipalité de fermer temporairement la route Terre-Rouge, le 9 octobre, de 6 h à 19 h, afin de mieux contrôler l'accès au site;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De fermer temporairement la route Terre-Rouge entre le rang des Moulanges et le rang Bois-Franc, le dimanche 9 octobre, de 6 h à 19 h inclusivement, aux conditions suivantes :

- Respecter le règlement n° 318-98 en stationnant du côté ouest seulement;
- Permettre l'accès en tout temps aux véhicules d'urgences : incendie, police, ambulance et voirie municipale
- Permettre l'accès aux citoyens du secteur;
- Prévoir des agents de sécurité pour voir au respect des directives;
- Fournir à la Municipalité le nom et les coordonnées de la personne responsable de la sécurité du site durant l'événement;
- Aucune activité reliée au camping/caravaning ne doit se faire dans les chemins publics.

Adopté à l'unanimité.

16988-09-2016
point no 11a

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES RUES DES ROULOTTES ET DES CAMPEURS

ATTENDU QUE la rue des Roulottes et la rue des Campeurs sont deux rues privées, propriété de Gestion Carl et Charles inc.;

ATTENDU QUE plusieurs autres propriétaires se sont établis en bordure de ces rues, alors qu'ils bénéficiaient d'un droit de passage saisonnier;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont transformé leur chalet en résidence permanente de telle sorte qu'ils doivent dorénavant utiliser ces deux chemins durant toute l'année;

ATTENDU QUE le camping ouvre seulement durant la période estivale, alors que le chemin est utilisé par le public en général durant toute l'année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans les domaines qui sont de sa compétence;

ATTENDU QUE l'entretien d'une voie privée, ouverte au public par tolérance, fait partie de la compétence d'une municipalité lorsque demande lui en est faite, suivant l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil, dans ces circonstances particulières, estime juste et raisonnable d'accorder une aide financière aux propriétaires du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accorde à Gestion Carl et Charles inc. une aide financière au montant de 800 \$ en raison de l'augmentation de circulation générée par les nouvelles constructions permanentes érigées sur ces deux rues.

Adopté à l'unanimité



16989-09-2016
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 785-2016

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées et que le règlement 664-2011 a été adopté à cet effet;

ATTENDU l'adoption du projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;

ATTENDU l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique, pour les élus et les employés municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 15 août 2016, par Alexandre D'Amour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 785-2016 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

De modifier le règlement 664-2011 en ajoutant la nouvelle règle pour le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux :

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 12^e JOUR DE SEPTEMBRE 2016.

16990-09-2016
point no 12b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 786-2016

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées et que le règlement 688-2012 a été adopté à cet effet;

ATTENDU l'adoption du projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;

ATTENDU l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique, pour les élus et les employés municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 15 août 2016, par Jonathan Moreau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 786-2016 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.



ARTICLE 1

De modifier le règlement 688-2012 en ajoutant la nouvelle règle pour le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux :

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 12^e JOUR DE SEPTEMBRE 2016.

16991-09-2016
point no 12c

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FEPTEU

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité.

16992-09-2016
point no 12d

RÉFECTION DE LA 2^E PARTIE DE LA TOITURE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer la réfection de la 2^e partie de la toiture de la salle communautaire;



ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Montant taxes incluses
Raymond Martin Itée	27 892.94 \$
Select Toiture inc.	30 353.40 \$
Les Entreprises J. Chabot inc.	31 618.13 \$
Benoit Tremblay (1979) inc.	32 193.00 \$
Toitures Quatre-Saisons inc.	32 940.34 \$
Toitures Jules Chabot inc.	33 342.75 \$
Toitures Falardeau inc.	44 265.38 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Raymond Martin Itée, au coût de 27 892.94 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

16993-09-2016
point no 13a

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports a accordé une subvention de 20 000 \$ pour les travaux d'amélioration de la rue Chainé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

16994-09-2016
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 12 septembre 2016 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16995-09-2016
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 12 septembre 2016, à 19 h 55.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
